

Budget Primitif 2025

Propos liminaires

Le présent rapport a pour objectif de satisfaire aux obligations décrites au sein de l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), en proposant une *présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles [...] afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux* des documents budgétaires.

Le budget primitif (BP) 2025 s'inscrit dans un contexte de tension financière au niveau national, comme rappelé au cours du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de janvier 2025. Sont présentés ici les hypothèses retenues et les moyens mis en œuvre pour assurer l'équilibre budgétaire tout en respectant les priorités définies dans le rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Pour rappel, les priorités du budget reflètent la volonté de la commune de préserver un haut niveau d'investissement tout en maîtrisant la dette et en gérant de façon prudente les niveaux d'épargne et de fonds de roulement. Il s'agit également de poursuivre la maîtrise des dépenses courantes.

Ce budget primitif étant voté en amont de la reprise des résultats qui se fera lors du budget supplémentaire, il s'équilibre par lui-même et témoigne par là de la volonté de maîtriser les fondamentaux financiers de la ville dans un contexte contraint.

A l'heure de la rédaction de ce rapport de présentation, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 n'est pas voté. Il n'en demeure pas moins que les collectivités seront appelées à participer à l'effort de redressement des comptes de la Nation, même si les mécanismes exacts et les volumes correspondants ne sont pas arrêtés. En effet, la contribution des collectivités à la réduction du déficit public est évaluée à 2,2 milliards d'euros, ce qui ne sera pas sans effet sur les ressources communales. Ce contexte inédit appelle à la prudence et à une impeccable rigueur de gestion des fonds publics.

Tableau 1 – vue générale

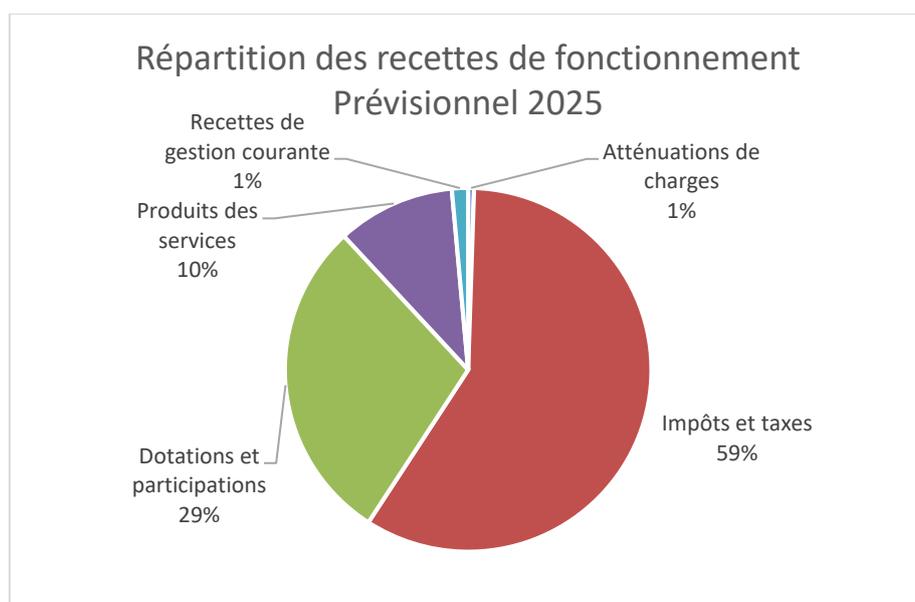
En millions d'euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19,4 M€	19,4 M€
Investissement	5,3 M€	5,3 M€
TOTAL	24,7 M€	24,7 M€

Section de fonctionnement

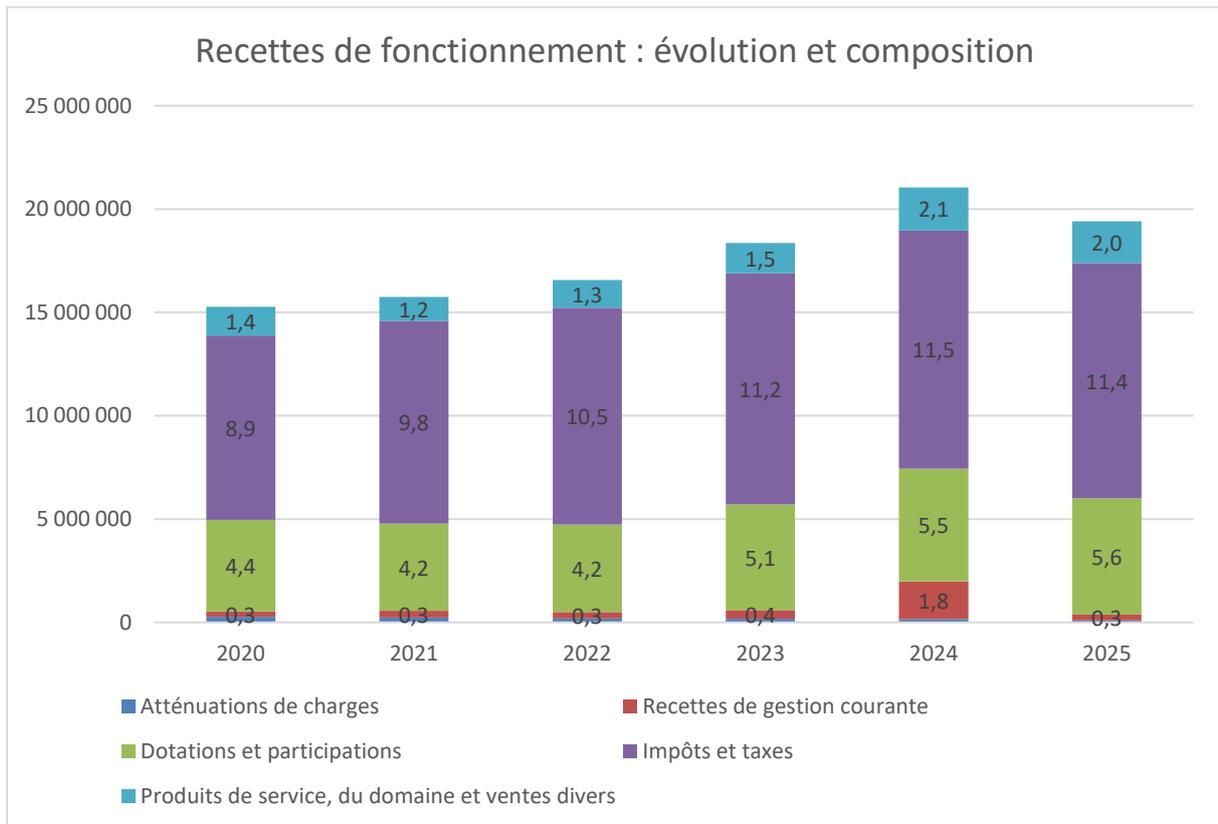
La section de fonctionnement regroupe les recettes et dépenses récurrentes de la collectivité. La structure de celles-ci est relativement stable, même si les montants peuvent enregistrer des variations notables au vu des chocs exogènes qui peuvent affecter la commune. En prévision budgétaire, les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer. Par conséquent, l'excédent prévisible de fonctionnement (1,4 M€) est viré à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement

Au premier rang des recettes récurrentes estimées à 19,4 M€, les recettes fiscales devraient représenter un peu moins de 60% du total des recettes réelles de fonctionnement, tandis que les dotations devraient pour leur part atteindre peu ou prou 29% du total.



L'évolution dans le temps des recettes réelles de fonctionnement est assez prévisible, comme l'indique le graphique ci-dessous, qui retrace toutefois un pic en 2024 du fait de la perception de la soulte de dissolution du SIVOM (1,1 M€). Correction faite de ce mouvement exceptionnel, l'évolution des recettes de fonctionnement ferneyiennes est relativement régulière.



Impôts et taxes – 11,4 M€

Avec l'accalmie de l'inflation, la revalorisation des bases locatives, indépendante du PLF, devrait atteindre 1,7%. Toutefois, par prudence, dans la mesure où un mécanisme de prélèvement sur ressources fiscales est à l'examen, une hypothèse de 1,5% a été retenue. Partant, le produit des impôts locaux devrait atteindre un peu moins de 8,3 M€.

Pour rappel, à la date de vote du budget primitif 2025, les taux d'imposition, inchangés depuis 2020, s'établissent comme suit :

Tableau 2 – taux d'imposition

Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)	13,12%
Taxe sur le foncier bâti	28,43%
Taxe sur le foncier non bâti	54,58%

À noter : la majoration de la taxe d'habitation appliquée aux résidences secondaires est positionnée depuis 2023 à 60%, maximum autorisé.

Par ailleurs, les attributions de compensation négociées dans le cadre des relations avec la Communauté d'agglomération du pays de Gex (CAPG) atteindront 2 M€.

La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement est projetée à hauteur de 0,6 M€, légèrement en-deçà du réalisé de 2024, afin de tenir compte des difficultés encourues par le marché immobilier.



D'autres taxes sont attendues pour environ 0,3 M€ ; à ce titre, il faut citer les droits de place budgétés à hauteur de 100 k€, en-deçà des performances des années précédentes, afin de tenir compte de l'impact des travaux du réseau de chaleur.

Dotations et participations – 5,6 M€

En 2025, la principale ressource de ce chapitre de recettes, la Compensation Franco-Genevoise, enregistre une augmentation sensible, passant de 4,6 M€ en 2024 à 5 M€ en 2025. Cette évolution permettra de couvrir en partie la reprise probable de l'écrêtement des dotations d'Etat, qui devrait occasionner l'inflexion de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) budgétée à 460 k€ versus 500 k€ en 2024. En effet, la DGF devrait globalement augmenter de 290 M€ au niveau national, mais cette augmentation se fera essentiellement au profit de mécanismes de péréquation (dotations de solidarité rurale et urbaine) auxquels Ferney-Voltaire n'est pas éligible.

Le solde des dotations de fonctionnement est essentiellement réparti entre dotations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre des activités périscolaires, et subventions de fonctionnement obtenues par la médiathèque et le conservatoire dans le cadre de leurs projets.

Produits des services, des domaines et ventes diverses – 2 M€

Outre les effets des évolutions tarifaires votées au mois de juillet 2024, ce chapitre devrait connaître une certaine robustesse grâce à la tarification de l'utilisation des équipements sportifs. Plus de 1,6 M€ proviendront des régies municipales (régie scolaire, conservatoire, centre nautique, médiathèque), à comparer avec 1,5 M€ budgétés au BP 2024.

Autres recettes de gestion courante – 0,3 M€

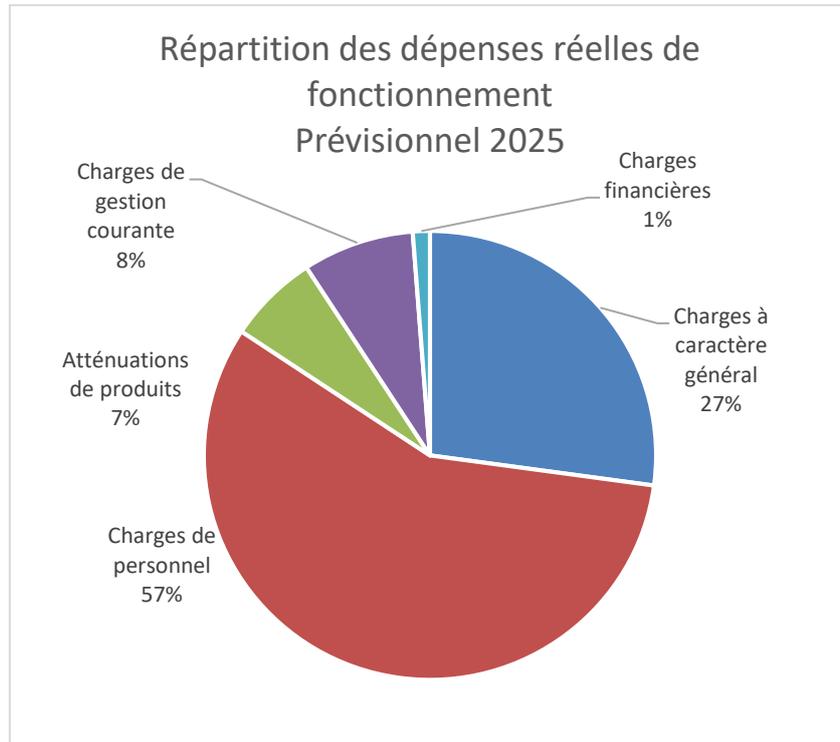
Il s'agit essentiellement des revenus des immeubles dont la ville est propriétaire. Il convient de noter qu'en 2024, ce chapitre a connu un pic dû à la perception de la soulte de dissolution du SIVOM.

Atténuations de charges – 0,1 M€

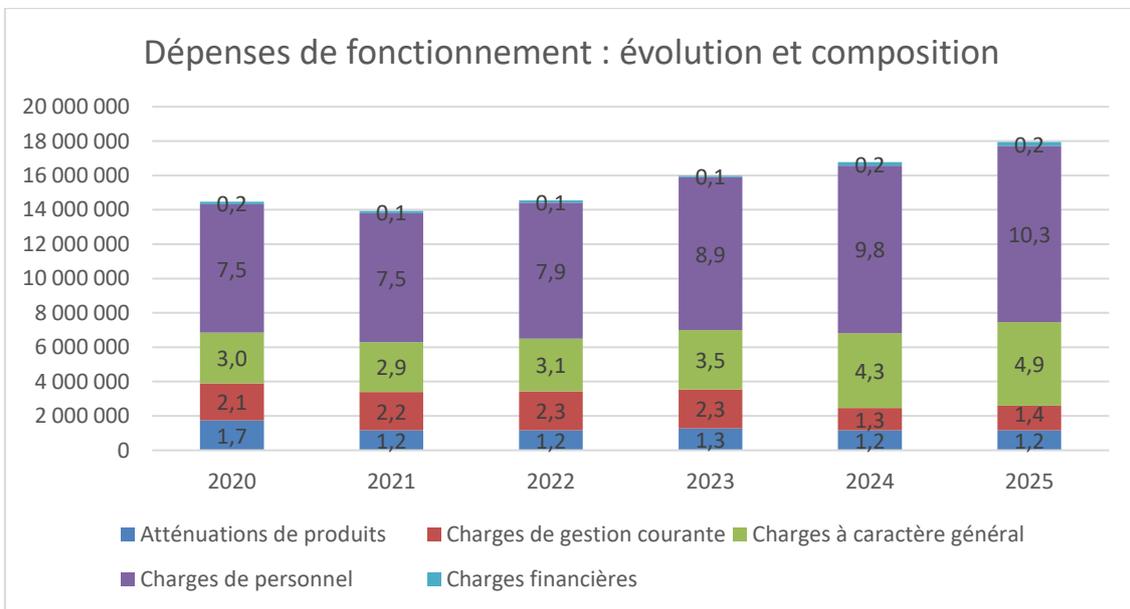
Il s'agit classiquement de remboursements d'assurance, notamment consécutifs aux arrêts maladie des agents. Le montant est relativement stable d'une année sur l'autre.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (hormis les transferts vers la section d'investissement évoqués plus haut) pourraient atteindre 17,9 M€ en 2025 après 16,8 M€ en 2024 (données provisoires). En structure, elles sont marquées par la prépondérance des charges de personnel, qui représentent plus de la moitié du total.



L'évolution des dépenses de fonctionnement doit être maîtrisée afin de préserver la résilience financière de la collectivité face aux chocs exogènes.



Charges de personnel – 10,3 M€

Les projections réalisées début janvier 2025 permettent de décliner comme suit la répartition des charges de personnel, étant entendu qu'une relative marge de progression (moins de 0,1 M€) a été budgétée afin de tenir compte d'éventuels avancements et autres imprévus.

Tableau 3 – Détail des charges de personnel prévisionnelles de 2025

Nature	Montant
Rémunération	5 870 339,12 €
Indemnités de fonction	126 880,71 €
Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	110 780,32 €
Nouvelle bonification indiciaire	29 980,24 €
Autres indemnités	1 077 586,22 €
Emplois aidés	10 406,28 €
Cotisations versées au F.N.A.L.	30 174,40 €
COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	1 360 761,18 €
Cotisations aux caisses de retraites	1 223 013,32 €
Cotisations aux ASSEDIC	117 082,95 €
Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	122 926,71 €
Autres charges de personnel	163 508,8 €
Total	10 243 440,25 €

Les avantages en nature liés aux logements sont évalués à 11 945,64 € (stables par rapport à 2023 et 2024), tandis que ceux liés aux véhicules atteignent 4 069,8 € (pas de véhicule en 2023, et des frais liés aux véhicules estimés à 1 500 € en 2024).

L'année 2025 sera également l'occasion de retravailler sur les Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui constituent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la collectivité. Au-delà de l'annualité budgétaire, il s'agira de trouver des leviers afin de limiter l'évolution des charges de personnel, de définir précisément où se situent les besoins en RH dans la collectivité et avec quel niveau de poste, d'anticiper les départs à la retraite pour s'adapter aux besoins de demain, de travailler davantage sur la mutualisation des moyens et des compétences et de venir préciser les règles en matière de politique RH. Cette réflexion devra permettre, à terme, de dégager des marges de manœuvre afin de faire évoluer le régime indemnitaire de nos agents pour gagner en attractivité.

Charges à caractère général – 4,9 M€

Les fluides représentent une part non négligeable de cet item (1,3 M€), soit une augmentation de 2,4% par rapport au réalisé de 2024. Au sein de cet item, il convient de noter que si le chauffage est attendu en augmentation (+5% à 490 k€), les dépenses d'énergie et d'électricité enregistrent une augmentation moins sensible (+1% à 500 k€) grâce à la mise en place d'équipements plus performants (éclairage LED et détection automatique notamment) dont l'utilisation peut encore être optimisée dans les pratiques au quotidien.



FERNEY VOLTAIRE

Les prestations de service se maintiennent à 950 k€, afin de faire notamment face aux dépenses relatives aux repas proposés au sein des établissements scolaires de la commune.

L'entretien du patrimoine de la ville devrait atteindre plus de 700 k€.

Les événements créés par la ville devraient occasionner des coûts de fonctionnement de 350 k€ environ.

Il convient de noter par ailleurs que la ville a conclu un nouveau marché d'assurance (y compris les dommages aux biens, la responsabilité civile, les assurances de la flotte de véhicules...) pour 95 k€ ainsi qu'un marché d'assurance des droits statutaires des agents, pour un montant de 84 k€.

Autres charges de gestion courante – 1,4 M€

Il s'agit essentiellement de contributions à d'autres organismes :

- 400 k€ répartis entre le CCAS et la Résidence Autonomie ;
- 230 k€ de subventions aux associations et porteurs de projets culturels ;
- 205 k€ de subvention obligatoire au SDIS ;
- 110 k€ à l'école privée sous contrat Saint-Vincent ;
- 95 k€ au bénéfice des associations sportives du territoire.

Atténuations de produits – 1,2 M€

Ce montant, stable au cours du temps, comprend le versement au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 980 k€ et la contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 180 k€.

Les charges financières – 0,2 M€

Les intérêts des emprunts contractés par la ville passent de 190 k€ en 2024 à 219 k€ en 2025, en raison de la contractualisation fin 2024 d'un emprunt de 1,9 M€. Pour rappel, la ville avait absorbé l'essentiel de l'encours de dette de l'ex-SIVOM de l'Est Gessien au 1^{er} janvier 2024.

Les opérations d'ordre – 1,4 M€

La ville amortit ses biens à hauteur de 970 k€ en 2025. Cette épargne récurrente vient abonder la section d'investissement, de même que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, qui pourrait atteindre plus de 500 k€ en 2025.

Les épargnes

Il découle de ce qui précède que le BP 2025 devrait permettre de maintenir un niveau correct d'épargne. Les recettes de 2024, dont le niveau n'est pas arrêté au moment du vote du BP 2025, ont bénéficié de mouvements exceptionnels (solde de dissolution du SIVOM pour 1,1 M€, vente de terrains au Conseil Départemental dans le cadre de la réalisation de la voie du Bus à Haut Niveau de Service pour 400 k€, vente du fonds de commerce des Libraires Associés pour 95 k€). Ceci explique en grande partie l'inflexion des épargnes en 2025, de même que le dynamisme des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, les taux d'épargne brute et nette (c'est-à-dire corrigé du remboursement du capital de la dette) devraient approcher respectivement 7% et 3% des recettes de fonctionnement.

Section d'investissement

En amont de la reprise des résultats et des restes à réaliser, le BP 2025 s'équilibre par lui-même à hauteur de 5,3 M€. Ce volume tient compte des appels à la prudence formulés lors du DOB, du taux de réalisation des dernières années et du contexte économique globalement défavorable.

Les recettes d'investissement

Un emprunt d'équilibre est prévu en 2025. Il sera mobilisé en tant que de besoin, dans la limite indiquée ici (1,5 M€). Le financement des opérations d'investissement repose essentiellement sur l'autofinancement, les subventions, les dotations et les cessions.

L'autofinancement – 1,4 M€

Miroir des éléments présentés plus haut, il s'agit de la somme des amortissements réalisés par la ville afin de prévoir ses futurs investissements, et du virement de la section de fonctionnement.

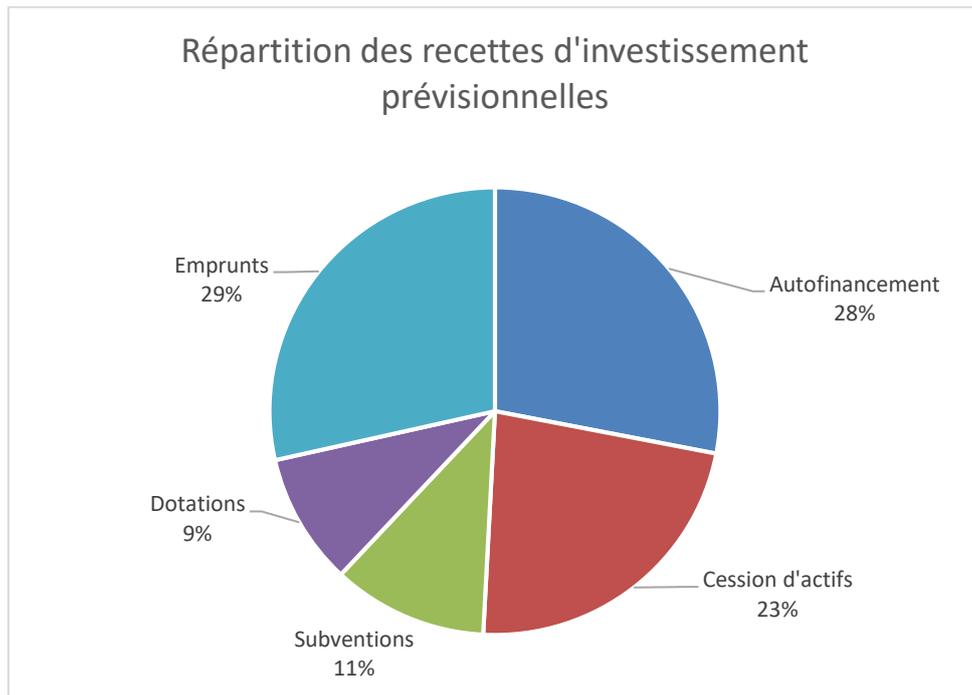
Les cessions d'actifs – 1,2 M€

Une parcelle située rue de Gex devrait être cédée pour plus d'un million d'euros, tandis que l'exercice devrait voir finaliser la fin des cessions au Département pour un montant de 73 k€ au maximum.

Les dotations et fonds divers – 500 k€

Est comptabilisé ici le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), mécanisme par lequel les collectivités perçoivent de l'État un volume de dotations d'investissement équivalent à 16,404% des dépenses d'investissement effectuées deux ans auparavant. Par prudence, ce montant est positionné à 500 k€, afin d'anticiper autant que faire se peut les modifications de l'assiette éligible qui pourraient intervenir au sein du PLF (la diminution du taux de remboursement, évoquée en fin d'année 2024, ne devrait finalement pas être retenue).

Ce chapitre est également celui où est comptabilisée la taxe d'aménagement. Celle-ci est par nature dépendante de la vigueur du secteur de la construction. Eu égard au caractère aléatoire de cette recette, rien n'est inscrit à ce titre au BP 2025.



Subventions d'investissement – 500 k€

Les travaux du réseau de chaleur permettront d'obtenir des Certificats d'économie d'énergie (CEE) à hauteur de plus de 400 k€ afin de minimiser le reste à charge pour la commune des coûts de raccordement au dit réseau.

Par ailleurs, les amendes de police dont le produit constitue une recette d'investissement sont inscrites à hauteur de 100 k€. Cette recette est réglementairement affectée aux opérations en lien avec la mobilité, les transports en commun et la circulation routière.

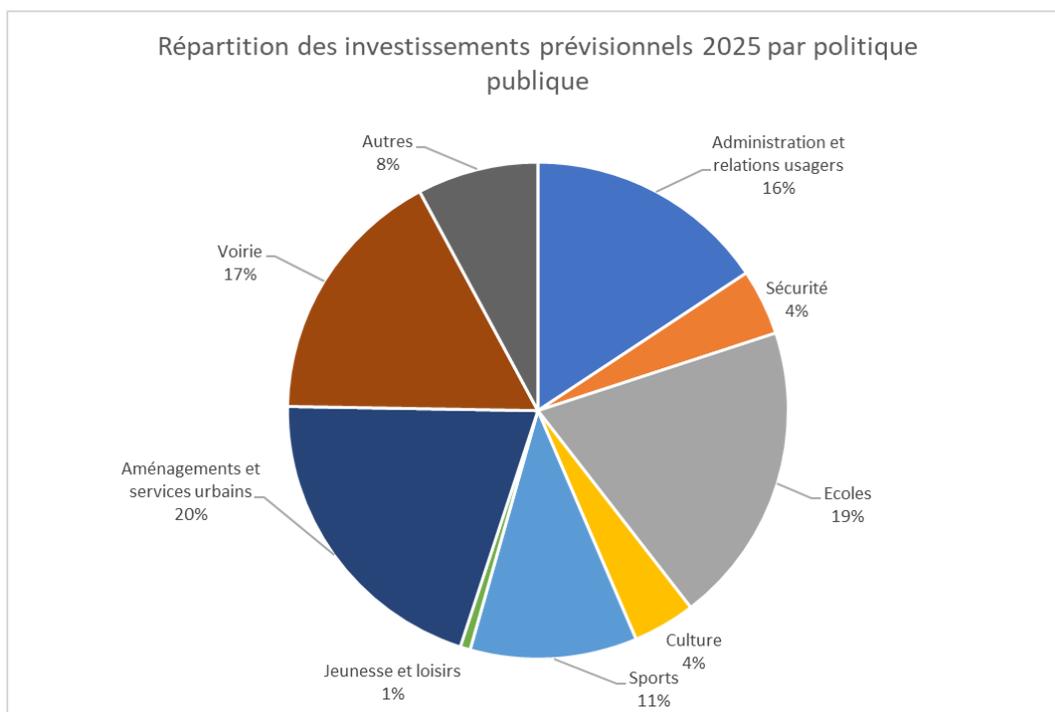
A ce stade, le projet de rénovation du plancher de l'école Jean Calas a obtenu une subvention de 70 k€ de la part de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF). D'autres demandes de subvention pour ce projet ont été déposées et recevront une réponse courant 2025.

Les emprunts – 1,6 M€

Un emprunt d'équilibre est prévu à ce stade. A la reprise des résultats lors du vote du budget supplémentaire, le montant sera revu au regard des besoins et de l'avancée du programme d'investissement.

Les dépenses d'investissement

Hors remboursement du capital de la dette (850 k€), les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 4,5 M€. Ce volume est inférieur à celui qui avait été projeté au sein du DOB 2025 en raison des contraintes financières exogènes dont il faut tenir compte.



Les opérations emblématiques se déclinent comme suit :

Bâtiments (1,6 M€)

- Travaux consécutifs à la mise en place du réseau de chaleur (raccordement essentiellement) – 517 k€ ;
- Réalisation d'un nouveau plancher au sein de l'école Jean Calas (440 k€)...

Voirie (1 M€)

- La programmation pluriannuelle d'optimisation de l'éclairage public (200 k€) ;
- Les travaux d'entretien du patrimoine de voirie communale (300 k€) ;
- Aménagement des abords du centre nautique (terrain de beach volley, espaces de détente, cheminement doux...) – 400 k€ ;

Espaces Verts (546 k€)

- Extension du colombarium (80 k€) ;
- Aménagement de haies (70 k€) ;
- Plantations en vue de végétaliser l'espace public (50 k€)...

Sécurité (185 k€)

- Plan pluriannuel de mise en place de la vidéoprotection (165 k€)...

Sur le plan analytique, les opérations qu'il est possible de rattacher au budget vert totalisent 1 M€ sur les 4,5 M€ prévus au stade des orientations budgétaires. Cette proportion importante tient notamment aux travaux consécutifs à la mise en place du réseau de chaleur et à la poursuite des investissements



en matière d'éclairage public performant. Les efforts faits en matière de végétalisation de l'espace public, s'ils ont moins d'impact budgétaire, doivent également être soulignés.

Les crédits alloués aux opérations pluriannuelles sont ajustés comme suit :

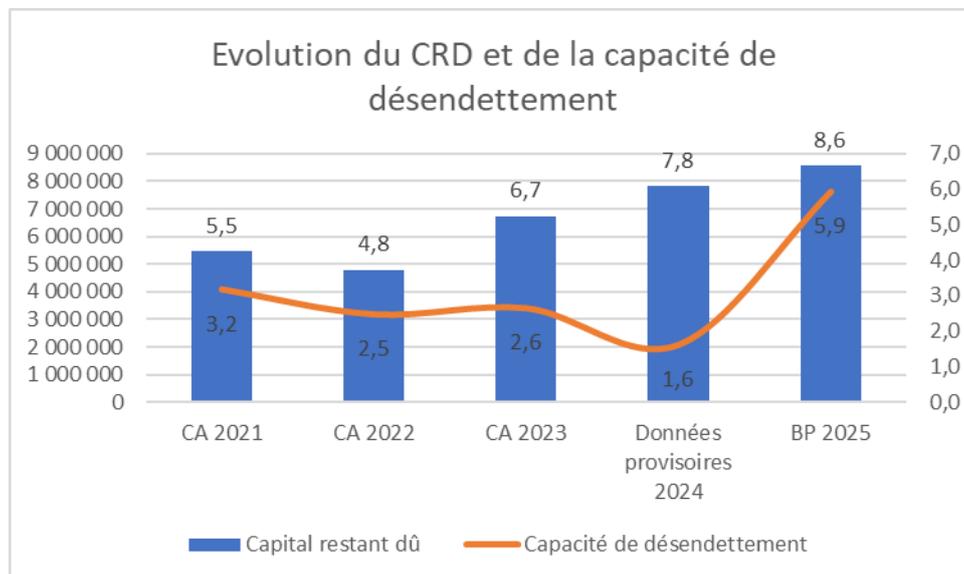
Tableau 4 : inscriptions en AP/CP

Nom de l'AP	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Aménagement du secteur de Veudagne	1 000 000 €	284 660,49 €	28 320 €	-	687 019,51 €
Développement du parc de vidéoprotection	650 000 €	164 916,17 €	220 000 €	165 083,83 €	100 000 €
Développement des circulations douces et liaisons transfrontalières	1 947 000 €	1 321 942,21 €	227 046,53 €	-	398 011,26€
Modernisation de l'éclairage public	800 000 €	-	271 770,42 €	200 000 €	328 229,58 €

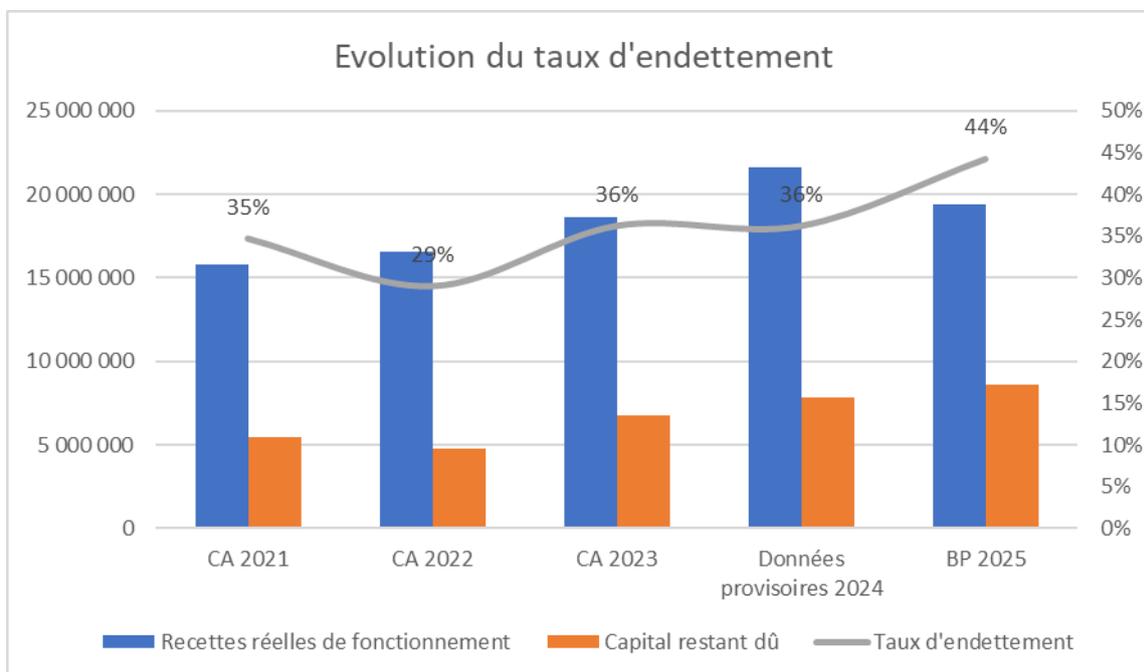
Le remboursement du capital de la dette – 846 k€

Outre les dépenses d'équipement notées plus haut, il convient également de s'attarder sur le remboursement du capital de la dette (846 k€ en 2025).

Le capital restant dû (CRD) prévisionnel se positionnera à environ 8,6 M€ si l'emprunt inscrit en 2025 est mobilisé en intégralité, ce qui permettra d'atteindre un ratio de désendettement de 6 années d'épargne brute, largement en-deçà de la limite de vigilance de 10 ans d'épargne brute.



De même, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, la dette de la commune est très largement supportable :



L'équilibre réel du budget, qui nécessite que le remboursement de la dette soit couvert par des ressources propres, est assuré, sans recours aux résultats de 2024 :

Tableau 5 – équilibre réel

En millions d'euros	BP 2025
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,86
<i>Dont</i> remboursement du capital de la dette	0,84
<i>Dont</i> amortissement des subventions	0,02
Ressources propres	3,2
<i>Dont</i> ressources propres externes (FCTVA)	0,5
<i>Dont</i> ressources propres internes	
- Amortissements	1,0
- Virement de la section de fonctionnement	0,5
Cessions d'immobilisation	1,2
Couverture de l'annuité de la dette (solde positif = dette couverte)	2,3



FERNEY
VOLTAIRE

En conclusion, le BP 2025 permet d'envisager sereinement l'année, tout en s'adaptant à un environnement économique contraint, et en préservant les missions de la collectivité et les intérêts des administrés.